

• 01 35 ARRETE N° 26-522 du 23 JAN. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Marion BOUCHÉ

Rédacteur contractuel

Gestionnaire de contrats immobiliers et de copropriétés

Service Ressources et moyens généraux

Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux

Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame Marion BOUCHÉ, rédacteur contractuel, en qualité de gestionnaire de contrats immobiliers et de copropriétés, au sein du service Ressources et moyens généraux, à compter du 26 janvier 2026,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

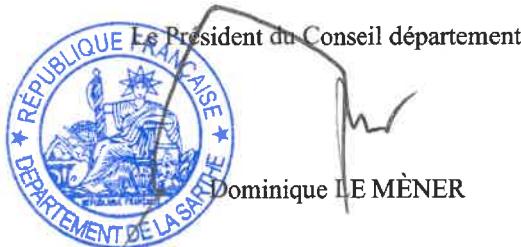
A R R E T E

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame BOUCHÉ, rédacteur contractuel, gestionnaire de contrats immobiliers et de copropriétés, à l'effet de signer, lors des Assemblées générales de copropriété :

- les feuilles de présence,
- les procès-verbaux des assemblées générales en tant que scrutateur ou président de séance si Madame BOUCHÉ a été désignée comme tel en début de séance.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame BOUCHÉ, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BOUCHÉ, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 26 JAN. 2026
et de sa publication ou notification le 27 JAN. 2026